



Comment s'inscrire et créer sa séance avec Docs ici, Courts là ?

Comment s'inscrire ?

Rendez-vous sur notre site

1. Choisissez «**Inscription**» en dessous de l'espace identifiant (en haut à droite de la page d'accueil).
2. Remplissez les coordonnées de votre structure.
Notre équipe s'occupe ensuite de valider votre inscription et vous transmet votre mot de passe.

Comment créer sa séance ?

Une fois votre inscription validée :

1. Connectez-vous à votre espace personnel avec votre adresse mail et le mot de passe.
2. Rendez-vous dans l'onglet «**Accéder à la sélection des films**» : parcourez la liste des films ou saisissez le titre du film recherché à gauche dans le moteur de recherche de la page. À savoir, dès que vous êtes identifié, vous pouvez regarder les films dans leur intégralité en cliquant sur le titre du film.
3. Vous avez trouvé le ou les films que vous voulez projeter : cliquez sur «**Programmer ce film**». Soit vous avez terminé votre sélection, vous choisissez alors «**Afficher ma programmation**» ou sinon «**Poursuivre ma sélection**» pour ajouter d'autres films.
En affichant votre programmation, vous pourrez ensuite indiquer les modalités pratiques telles que la date, le lieu, l'heure, et surtout si la séance est privée ou publique.

Pour rappel, une **séance publique non commerciale** est une séance **ouverte au grand public et gratuite** pour les spectateurs. (L'APARR laisse la possibilité d'organiser des séances publiques commerciales - payantes donc pour les spectateurs - dans ce cas, il faut impérativement contacter le producteur afin d'établir un forfait ou un partage de recettes. Pour ce faire, vous pouvez envoyer un mail à aurelia@aparr.org)

Une **séance non publique** est, quant à elle, **réservée** à des scolaires, des membres d'une asso, des résidents d'un ehpad, etc.) la séance est entièrement **gratuite**.

N'oubliez pas la **possibilité d'inviter des membres de l'équipe des films** selon leur disponibilité. L'APARR peut vous aider à organiser ces rencontres en contactant le réalisateur ou membre de l'équipe de tournage et en prenant en charge une partie des coûts liés à sa venue.

Une fois la séance ajoutée, vous devez valider votre programmation en cours en cliquant sur l'imposant bouton vert (en bas de la page) intitulé « Valider la programmation en cours ».

LISTE DES FILMS

21H11
de Arnaud BIGEARD / 15' /

AJOUTER UNE SÉANCE DÉTAILS FILM

Séances de projection

Séance 1 : Au sein de ma structure, 04/04/2019 20:30 - Cliquez pour voir les détails

VALIDER LA PROGRAMMATION EN COURS

Attention, merci de relire attentivement les données saisies. La validation de cette programmation entraînera l'envoi et la facturation des films, et la publication des séances dans le programme en ligne. En cas d'imprévu, vous avez la possibilité d'ajouter, modifier ou supprimer des séances dans le sous menu « Mes programmations » de votre compte.

6. Une fois votre ou vos séance(s) créée(s), notre équipe la ou les valide : vous recevez un mail de confirmation et vous pouvez enfin télécharger le film dans un délai de sept jours, à partir de la page d'accueil de votre espace personnel, sous l'onglet « Mes téléchargements ».

Pour rappel : nous vous conseillons de toujours **tester les fichiers en amont** des séances.

Ainsi, si vous rencontrez des difficultés, ou en cas de problème avec le fichier du film nous pourrions vous le transférer par **We Transfer** ou par **DVD**.

7. A l'issue de la création de la séance, vous recevez un bon de commande qui est également adressé au producteur.

- Dans le cadre d'une **séance privée**, le bon de commande indique un total de 0 euros. Ce bon de commande est important pour l'ayant-droit qui sait ainsi que son film est vu.
- Dans le cadre d'une **séance publique** (non commerciale), à partir du bon de commande, la société de production s'occupe d'établir une facture et de vous la transmettre. Vous disposez d'un mois à partir de la date de réception de cette dernière pour adresser votre règlement aux ayants-droits.